



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Stabilisateur & traitement pour essence à l'éthanol PhaseGuard4® Stor & Go™ - 236 mL
Autres moyens d'identification	
Code de produit	No. 75141 (Item# 1006353)
Usage recommandé	Traitement pour carburant et stabilisateur
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabriqués ou vendus par:	
Nom de la société	CRC Canada Co.
Adresse	83 Galaxy Blvd Unité 35 - 37 Toronto, ON M9W 5X6 Canada
Téléphone	
Information générale	416-847-7750
Urgence 24 heures (CHEMTREC)	800-424-9300 (Canada)
Site Web	www.crc-canada.ca
Courriel	Support.CA@crcindustries.com

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1B
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 3
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Liquide et vapeur inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	30 - 60
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	30 - 60
alkarylamine		94-91-7	1 - 5
alkyl aminoester		Breveté	1 - 5
butylated phenol		128-39-2	1 - 5
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités		64742-46-7	1 - 5
Hydrocarbylamine		Breveté	1 - 5
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)		64742-94-5	1 - 5
Diphénylamine		122-39-4	0.1 - 1
NAPHTALENE		91-20-3	0.1 - 1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Diphénylamine (CAS 122-39-4)	TWA	10 mg/m3	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	TWA	10 ppm	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Diphénylamine (CAS 122-39-4)	TWA	10 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Vapeur.
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	STEL	79 mg/m3	
		15 ppm	
	TWA	52 mg/m3	
		10 ppm	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Vapeur.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Diphénylamine (CAS 122-39-4)	TWA	10 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	TWA	0.2 mg/m3	Brouillard.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	TWA	10 ppm	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Diphénylamine (CAS 122-39-4)	TWA	10 mg/m3	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	TWA	10 ppm	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	
Diphénylamine (CAS 122-39-4)	TWA	10 mg/m3	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	TWA	525 mg/m3	
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	TWA	10 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Diphénylamine (CAS 122-39-4)	TWA	10 mg/m3	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	STEL	79 mg/m3	
		15 ppm	
	TWA	52 mg/m3	
		10 ppm	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Diphénylamine (CAS 122-39-4)	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	15 minutes	250 mg/m3	Vapeur.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	8 heures	200 mg/m3	Vapeur.
	15 minutes	10 mg/m3	
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	8 heures	5 mg/m3	
	15 minutes	15 ppm	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	8 heures	10 ppm	Vapeur.
	15 minutes	250 mg/m3	
	8 heures	200 mg/m3	Vapeur.

Valeurs biologiques limites
Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Diphénylamine (CAS 122-39-4)	1.5 %	Méthémoglobine	Hémoglobine dans le sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition
Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
--------------------------------------	---

Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants de protection en: Nitrile. Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC).
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
Protection respiratoire	S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Type amine.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	37 °C (98.6 °F) estimation
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	157.2 °C (315 °F) estimation
Point d'éclair	48.9 °C (120 °F) TVC
Taux d'évaporation	Lent.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	0.5 % estimation
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	6 % estimation
Tension de vapeur	0.6 hPa estimation
Densité de vapeur	> 1 (Air = 1)
Densité relative	0.82
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	210 °C (410 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Pourcentage de matières volatiles	44.9 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
butylated phenol (CAS 128-39-2)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Souris	2995 mg/kg
Diphénylamine (CAS 122-39-4)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	2 g/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, 2.5 heures
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 20 g/kg
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Inhalation		
Vapeur		
CL50	Rat	> 22 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Diphénylamine (CAS 122-39-4)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
Diphénylamine (CAS 122-39-4)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes		
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Carcinogène connu chez l'homme. Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence et des vertiges.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
alkarylamine (CAS 94-91-7)		
Aquatique		
Aiguë		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) > 100 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Ide doré, orfe doré (Leuciscus idus) 46 mg/l, 96 heures

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
butylated phenol (CAS 128-39-2)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.45 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	1.4 mg/l, 96 heures
Diphénylamine (CAS 122-39-4)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.27 - 0.36 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	3.471 - 4.141 mg/l, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	> 1000 mg/l, 96 heures
Hydrocarbylamine			
<i>Aiguë</i>			
Autre	CE50	Boues activées, industrielles	> 1000 mg/l, 2.4 heures
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algue verte (Selenastrum capricornutum)	> 450 mg/l, 96 heures
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 100 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	31 mg/l, 96 heures
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.09 - 3.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	1.6 mg/l, 96 heures
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	1.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CE50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2 mg/l, 96 heures
	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

butylated phenol	4.92
NAPHTALENE	3.3

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

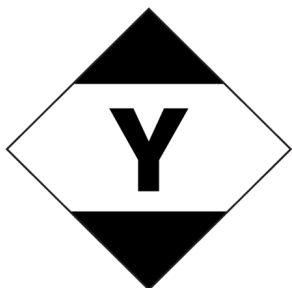
13. Données sur l'élimination

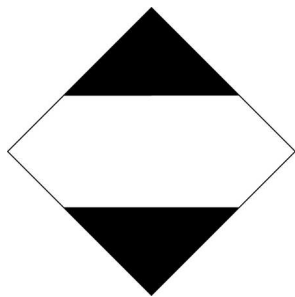
Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD	
Numéro ONU	UN1268
Désignation officielle de transport de l'ONU	PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., Limited Quantity
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	Non.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Non disponible.
Dispositions particulières	91, 92
IATA	
UN number	UN1268
UN proper shipping name	Petroleum products, n.o.s., Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	III
ERG Code	3L
Special precautions for user	Not available.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.
IMDG	
UN number	UN1268
UN proper shipping name	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. or PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes, but exempt from the regulations.
EmS	F-E, S-E
Special precautions for user	Not available.

IATA





15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	28-Août-2019
Version n°	01
Autres informations	CRC # 923A/1002923
Avis de non-responsabilité	L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..
Informations relatives à la révision	Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Manutention et stockage: Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Données écologiques: Effets écotoxicologiques Autres informations: Autres informations